

Énergie: règles pour le marché intérieur du gaz naturel

2001/0077A(COD) - 23/07/2003 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission a accepté dans leur intégralité les 20 amendements votés par le Parlement en deuxième lecture le 4 juin 2003 et approuvés par le Conseil le 16 juin 2003. Tous ces amendements clarifient le texte ou le renforcent, et la Commission y souscrit entièrement.